



ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

# JOURNAL

Publié séparément en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe

N° 1\*

Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

6 mai 1991

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE  
POUR LE LUNDI 6 MAI 1991

12 heures

PREMIERE SEANCE PLENIERE

Salle des Assemblées

(Les délégations seront placées dans l'ordre alphabétique anglais des noms des Etats Membres, en commençant par la lettre "E" choisie par tirage au sort. Les délégués et autres participants sont priés de bien vouloir gagner leur place quelques minutes avant 12 heures.)

- Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour provisoire)
- Constitution de la Commission de Vérification des Pouvoirs (article 23 du Règlement intérieur de l'Assemblée) (point 2)
- Election de la Commission des Désignations (article 24 du Règlement intérieur) (point 3)

13 h 15

COMMISSION DES DESIGNATIONS

Salle VII

chargée d'adresser à l'Assemblée des propositions concernant l'élection :

- du Président de l'Assemblée de la Santé (premier rapport de la Commission)
- des Vice-Présidents de l'Assemblée de la Santé, des Présidents des commissions principales et des autres membres du Bureau (deuxième rapport)
- des Vice-Présidents et des Rapporteurs des commissions principales (troisième rapport)

16 h 30

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

Salle des Assemblées

- Adoption du premier rapport de la Commission des Désignations :
  - Election du Président de la Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (article 26 du Règlement intérieur) (point 4)

\* Ce numéro remplace le numéro préliminaire en date du 22 mars 1991.

- Adoption du deuxième rapport de la Commission des Désignations :

- Election des cinq Vice-Présidents de la Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (article 26 du Règlement intérieur) (point 4)
- Election du Président de la Commission A (article 34 du Règlement intérieur) (point 5)
- Election du Président de la Commission B (article 34 du Règlement intérieur) (point 6)
- Constitution du Bureau de l'Assemblée (article 31 du Règlement intérieur) (point 7)

17 heures

BUREAU DE L'ASSEMBLEE<sup>1</sup>

Salle VII

- Etude des recommandations à adresser à l'Assemblée sur diverses questions, telles que :

- Inscription éventuelle de points supplémentaires à l'ordre du jour (article 12 du Règlement intérieur)
- Répartition des points de l'ordre du jour entre les commissions principales
- Admission de nouveaux Membres et Membres associés
- Programme de travail de l'Assemblée de la Santé

Mardi 7 mai

9 heures

TROISIEME SEANCE PLENIERE<sup>2</sup>

Salle des Assemblées

- Allocution du Président
- Adoption de l'ordre du jour et répartition des points entre les commissions principales (articles 33 et 34 du Règlement intérieur) (point 8)
- Déclaration du Président qui invitera les délégations à faire des propositions concernant l'élection des Membres habilités à désigner une personne pour siéger au Conseil exécutif (article 101 du Règlement intérieur)

<sup>1</sup> Les articles 31 et 32 du Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé (Documents fondamentaux, 38<sup>e</sup> édition, page 123) indiquent la composition du Bureau et les personnes qui peuvent assister à ses travaux.

<sup>2</sup> Le programme de cette séance et de toutes les séances ultérieures (plénières ou des commissions principales) est établi à titre provisoire, sous réserve des recommandations que formulera le Bureau à sa première séance, des décisions de l'Assemblée et du temps disponible.

- Examen et approbation des rapports du Conseil exécutif sur ses quatre-vingt-sixième et quatre-vingt-septième sessions (article 18 d) de la Constitution) (point 9)
- Examen du rapport du Directeur général sur l'activité de l'OMS en 1990 (article 18 d) de la Constitution) (point 10)
- Débat sur les points 9 et 10

Concurremment  
au débat sur  
les points 9  
et 10

PREMIERE SEANCE DE LA COMMISSION A

(points 16 et 17)

14 h 30

QUATRIEME SEANCE PLENIERE<sup>1</sup>

- Débat sur les points 9 et 10 (suite)

Concurremment  
au débat sur  
les points 9  
et 10

DEUXIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 17)

Mercredi 8 mai

9 heures

CINQUIEME SEANCE PLENIERE

- Examen du premier rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
- Débat sur les points 9 et 10 (suite)

Concurremment  
au débat sur  
les points 9  
et 10

TROISIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 17)

12 h 30

BUREAU DE L'ASSEMBLEE (s'il y a lieu)

14 h 30

SIXIEME SEANCE PLENIERE

- Admission de nouveaux Membres et Membres associés (article 6 de la Constitution et article 115 du Règlement intérieur) (point 11)
- Débat sur les points 9 et 10 (suite)

---

<sup>1</sup> La Commission de Vérification des Pouvoirs tiendra sa première séance pendant ce débat.

Concurremment  
au débat sur  
les points 9  
et 10

PREMIERE SEANCE DE LA COMMISSION B

(points 21 et 22)

Jeudi 9 mai

9 heures

SEPTIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 9 et 10 (suite)

9 heures  
14 h 30

Discussions techniques sur "Les stratégies de la santé  
pour tous face à l'urbanisation galopante"

14 h 30

HUITIEME SEANCE PLENIERE

- Distinctions (point 13)
- Remise du Prix de la Fondation Léon Bernard (point 13.1)
- Remise du Prix de la Fondation  
Dr A. T. Shousha (point 13.2)
- Remise du Prix de la Fondation pour la Santé  
de l'Enfant (point 13.3)
- Remise du Prix Sasakawa pour la Santé (point 13.4)
- Remise du Prix Comlan A. A. Quenum pour la  
Santé publique en Afrique (point 13.5)

16 h 15

- Débat sur les points 9 et 10 (suite)

17 heures

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Etablissement de la liste pour l'élection annuelle des  
Membres habilités à désigner une personne pour siéger  
au Conseil exécutif et élaboration du programme de  
travail

Vendredi 10 mai

9 heures

NEUVIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 9 et 10 (suite)

Concurremment  
au débat sur  
les points 9  
et 10

QUATRIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 17)

14 h 30

DIXIEME SEANCE PLENIERE

- Débat sur les points 9 et 10 (suite)

Concurremment  
au débat sur  
les points 9  
et 10

DEUXIEME SEANCE DE LA COMMISSION B

(points 22 et 23)

Samedi 11 mai

9 heures

CINQUIEME SEANCE DE LA COMMISSION A

(point 17)

9 heures Discussions techniques (suite)

Indications concernant la suite de la session

Il est à prévoir que la question de l'élection des Membres habilités à désigner une personne pour siéger au Conseil exécutif sera examinée le jeudi 9 mai par le Bureau et le lundi 13 mai par l'Assemblée de la Santé en séance plénière.

Le rapport final des discussions techniques sera probablement présenté en séance plénière de l'Assemblée le mercredi 15 mai.

La Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé devra clore ses travaux au plus tard le vendredi 17 mai 1991, conformément à la décision du Conseil exécutif (décision EB87(17)).

ANNONCES

DEBAT SUR LES RAPPORTS DU CONSEIL EXECUTIF ET DU DIRECTEUR GENERAL EN SEANCE PLENIERE

Dans sa résolution EB71.R3, le Conseil exécutif a décidé que le débat sur les rapports du Conseil exécutif et du Directeur général devrait être notamment axé sur des questions ou sujets jugés particulièrement importants. A sa quatre-vingt-septième session, le Conseil a décidé que les délégués intervenant au cours des séances plénières de la Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé seraient invités à accorder une attention particulière au thème suivant : "Les soins de santé primaires dans le contexte d'un nouvel environnement politique, social et économique".

Il faut aussi rappeler qu'en application de la résolution WHA20.2 les délégués sont encouragés à limiter à dix minutes la durée de leurs interventions, et que les délégués qui le désirent peuvent remettre par écrit, pour inclusion in extenso dans les comptes rendus des séances plénières, un exposé préparé d'avance dont le texte ne dépasse pas de préférence 20 pages dactylographiées à double interligne.

MANDAT DES COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

1) La Commission A a pour mandat :

- a) d'examiner le projet de budget programme et le rapport du Conseil exécutif sur ce projet;
- b) de recommander le niveau budgétaire et la résolution portant ouverture de crédits;
- c) d'étudier toutes autres questions que pourra lui renvoyer l'Assemblée de la Santé.

2) La Commission B a pour mandat :

- a) d'examiner la situation financière de l'Organisation, notamment :
  - i) le rapport financier et le rapport du Commissaire aux Comptes;
  - ii) l'état des contributions et des avances au fonds de roulement, ainsi que de tous fonds dont le montant influe sur la situation financière de l'Organisation; et
  - iii) le montant des recettes occasionnelles disponibles pour aider à financer le budget;
- b) de recommander le barème des contributions;
- c) d'étudier toutes autres questions que pourra lui renvoyer l'Assemblée de la Santé.

La Commission B ne se réunit pas lorsque la Commission A s'occupe du point b) du paragraphe 1) ci-dessus.

La Commission A ne s'occupe pas du point b) du paragraphe 1) ci-dessus tant que la Commission B n'en a pas terminé avec les points a) et b) du paragraphe 2) ci-dessus.

EXAMEN DU BUDGET PROGRAMME A LA COMMISSION A

L'examen à la Commission A du projet de budget programme du Directeur général<sup>1</sup> et du rapport du Conseil exécutif sur ce sujet<sup>2</sup> se fera sous les trois sous-points suivants de l'ordre du jour de la Commission A relatifs au projet de budget programme :

- 1) Le premier sous-point intitulé "Questions de politique générale" portera sur l'examen des grandes questions de politique définies par le Conseil et exposées dans son rapport à l'Assemblée de la Santé, au chapitre I.
- 2) Le deuxième sous-point intitulé "Questions de politique programmatique" concernera l'examen de la partie B : "Programmes : exposés et tableaux" du projet de budget programme. Les grandes questions de politique programmatique sur lesquelles le Conseil souhaite appeler l'attention de l'Assemblée de la Santé à cet égard sont reflétées dans le chapitre II "Questions de politique programmatique" de son rapport à l'Assemblée de la Santé. A sa quatre-vingt-septième session, le Conseil exécutif a recommandé à la Commission A d'étudier les grandes catégories de programmes composant la partie B dans l'ordre suivant :
  - i) direction, coordination et gestion (secteurs de programme 1 et 2);
  - ii) science et technologie de la santé - lutte contre la maladie (secteur de programme 13);
  - iii) infrastructure des systèmes de santé (secteurs de programme 3 à 6);
  - iv) science et technologie de la santé - promotion de la santé (secteurs de programme 7 à 12);
  - v) appui aux programmes (secteurs de programme 14 et 15).

En examinant chacune de ces grandes catégories, la Commission étudiera, s'il y a lieu, des rapports sur des programmes ou des sujets particuliers soumis par le Directeur général en réponse à des demandes antérieures de l'Assemblée de la Santé, des rapports sur la mise en oeuvre des résolutions et toute question technique soulevée par des délégués au sujet des programmes.

<sup>1</sup> Document PB/92-93.

<sup>2</sup> Document EB87/1991/REC/1, Partie II.

3) Sous le troisième sous-point intitulé "Questions de politique financière", on examinera le niveau du budget et le projet de résolution portant ouverture de crédits, y compris le montant des recettes occasionnelles pouvant être utilisé pour aider à financer le budget. Les résultats de l'examen de ces questions par le Conseil exécutif figurent dans la partie III de son rapport à l'Assemblée de la Santé. Il ne faut pas perdre de vue que, conformément à la résolution WHA31.1, la Commission A ne s'occupe pas du niveau du budget et du projet de résolution portant ouverture de crédits tant que la Commission B n'en a pas terminé avec l'examen de la situation financière de l'Organisation et du barème des contributions et n'a pas présenté un rapport exposant ses recommandations sur le montant des recettes occasionnelles disponibles pour aider à financer le budget. En outre, la Commission B ne se réunit pas lorsque la Commission A examine le niveau budgétaire et la résolution portant ouverture de crédits.

#### ROLE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL EXECUTIF

Le Conseil exécutif a un rôle important à jouer dans les affaires dont s'occupe l'Assemblée de la Santé. Cette situation est conforme à la Constitution de l'OMS, aux termes de laquelle le Conseil exécutif doit appliquer les décisions et les directives de l'Assemblée de la Santé, agir comme organe exécutif de l'Assemblée et donner à celle-ci des consultations sur les questions qu'elle lui soumet. Le Conseil est en outre habilité à soumettre des propositions de sa propre initiative.

Le Conseil exécutif a désigné quatre de ses membres pour le représenter à l'Assemblée mondiale de la Santé.<sup>1</sup> Ces représentants ont pour rôle d'exposer à l'Assemblée, au nom du Conseil, les principaux points soulevés lors des discussions du Conseil sur les problèmes qui doivent être signalés à l'attention de l'Assemblée et d'expliquer les raisons et la portée de toute recommandation soumise par le Conseil à l'examen de l'Assemblée. Il leur appartient aussi de répondre aux questions qui peuvent être posées au cours des débats de l'Assemblée sur les problèmes en cause lorsqu'ils estiment que la position adoptée par le Conseil demande à être éclaircie. Les déclarations qu'ils font ainsi en tant que membres du Conseil chargés de faire connaître ses vues sont donc à distinguer de celles de délégués exprimant les vues de leur gouvernement.

#### DISCUSSIONS TECHNIQUES

La Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement (Commission Brundtland) a souligné que l'urbanisation galopante est un problème d'environnement majeur. C'est aussi un problème de santé majeur, comme l'indique le choix par le Conseil exécutif du thème "Les stratégies de la santé pour tous face à l'urbanisation galopante" pour les discussions techniques à la Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé. Sir Donald Acheson, Chief Medical Officer, et Chief Medical Adviser to Her Majesty's Government, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a été choisi par le Conseil comme Président des discussions techniques.

Les discussions techniques se dérouleront le jeudi 9 mai (toute la journée) et le samedi 11 mai (dans la matinée).

Après l'ouverture en séance plénière, le 9 mai à 9 heures dans la Salle XVII, les participants se diviseront en six groupes de travail qui se réuniront pendant le reste de la matinée et reprendront leur séance à 14 h 30. Au moment de leur inscription, les participants auront formulé une préférence quant au groupe de travail dans lequel ils souhaitent siéger, selon la langue et le thème.

Les six groupes de travail traiteront des thèmes suivants :

1. Politiques de la ville et état de santé
2. Organisation des systèmes de santé urbains (deux groupes)

---

<sup>1</sup> Document EB87/1991/REC/1, décision EB87(1).

3. Réseaux de villes pour la santé (deux groupes)
4. Développement des services d'hygiène de l'environnement en milieu urbain.

La séance finale, plénière, se tiendra le samedi 11 mai 1991 à 9 heures.

On trouvera des précisions sur l'organisation et le déroulement des discussions techniques dans un document intitulé "Arrangements administratifs" qui peut être obtenu au bureau des inscriptions pour les discussions techniques situé dans le hall principal, entre les portes 13 et 15 au Palais des Nations.

#### Inscriptions

Une fiche d'inscription est jointe en annexe et d'autres peuvent être retirées au bureau des inscriptions pour les discussions techniques, qui sera ouvert le lundi 6 mai 1991 et le mardi 7 mai 1991 de 8 h 30 à 18 heures. Les personnes désirant participer aux discussions techniques sont priées de remettre leur fiche d'inscription dûment remplie au bureau des inscriptions pour les discussions techniques avant le mardi 7 mai à 18 heures. Bien que les discussions techniques ne fassent pas partie intégrante des délibérations officielles de l'Assemblée, tous les participants à l'Assemblée de la Santé sont invités à y prendre part.

Le numéro du Journal qui paraîtra le mercredi 8 mai contiendra une liste indiquant dans quels groupes de travail ont été inscrits les participants. La liste des membres des groupes de travail sera également affichée près du bureau des inscriptions pour les discussions techniques et à l'extérieur de la Salle XVII. Aucune notification individuelle ne sera distribuée.

#### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES : BUREAU DE LIAISON

Tous les jours, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et pendant toute la durée de l'Assemblée mondiale de la Santé, des membres du personnel de l'OMS se tiendront au Bureau de Liaison avec les ONG, Salle A.215 (deuxième étage), poste téléphonique 4255, pour répondre aux questions des représentants d'organisations non gouvernementales assistant à l'Assemblée. Ils aideront bien volontiers ces organisations à se procurer les renseignements dont elles pourraient avoir besoin à cette occasion.

#### REUNIONS

##### Etats Membres de la Région africaine

Une réunion des délégations des Etats Membres de la Région africaine aura lieu le lundi 6 mai à 10 heures, Salle XVII, au Palais des Nations. Des services d'interprétation seront assurés en anglais et en français.

##### Etats Membres de la Région des Amériques

Une réunion des chefs de délégation des Etats Membres de la Région des Amériques aura lieu le lundi 6 mai à 10 heures, Salle XII, au Palais des Nations. Des services d'interprétation seront assurés en anglais et en espagnol.

##### Etats Membres de la Région de l'Asie du Sud-Est

Une réunion des délégations des Etats Membres de la Région de l'Asie du Sud-Est aura lieu le lundi 6 mai à 9 h 30, Salle A.206.

##### Etats Membres de la Région de la Méditerranée orientale

Une réunion des délégations des Etats Membres de la Région de la Méditerranée orientale aura lieu le lundi 6 mai à 9 heures, Salle XI, au Palais des Nations.



### Ligue des Etats arabes

La Ligue des Etats arabes tiendra une réunion aujourd'hui lundi 6 mai à 10 heures, Salle XI, au Palais des Nations.

### Groupe des pays nordiques

Une réunion des ministres de la santé des pays nordiques aura lieu aujourd'hui lundi 6 mai, à 10 heures, Salle X, au Palais des Nations.

### Groupe des pays occidentaux et autres

Le groupe des pays occidentaux et autres se réunira aujourd'hui lundi 6 mai à 10 heures, Salle VII, au Palais des Nations, puis tous les jours à 8 h 30 dans la même salle.

### Organisation de l'Unité africaine

Une réunion de l'Organisation de l'Unité africaine aura lieu aujourd'hui lundi 6 mai, de 14 h 30 à 16 heures, Salle XII, au Palais des Nations. L'interprétation sera assurée en anglais, arabe et français.

### Mouvement des pays non alignés

Les ministres de la santé des pays non alignés et d'autres pays en développement se réuniront le mercredi 8 mai à 14 h 30, Salle XII, au Palais des Nations. L'interprétation sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français.

### Programme de lutte antipaludique

Tous les délégués et autres participants intéressés sont invités à assister, le mardi 14 mai 1991 à 13 h 30, Salle VII, au Palais des Nations, à une séance d'information au sujet de la Conférence ministérielle sur le paludisme (qui se tiendra aux Pays-Bas en octobre 1992) et d'autres activités. Cette séance devrait durer environ 45 minutes, et l'interprétation sera assurée en anglais et en français.

### Réunions d'information à l'intention des organisations non gouvernementales

Les représentants des organisations non gouvernementales intéressées qui assistent à l'Assemblée de la Santé sont invités aux réunions d'information ci-après.

Le mardi 7 mai, une réunion d'information sur le groupe spécial mondial OMS pour le développement sanitaire dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est aura lieu de 17 h 30 à 18 h 30, Salle XVI, au Palais des Nations.

Le mercredi 8 mai, une séance d'information sur des vaccins nouveaux et améliorés pour les enfants aura lieu de 17 h 30 à 18 heures, Salle XVI, au Palais des Nations.

Le vendredi 10 mai, une séance d'information sur l'action de l'OMS dans le domaine des opérations de secours d'urgence aura lieu à la Salle XVI, au Palais des Nations, de 17 h 30 à 18 h 30.

Ces réunions ont pour but de donner aux organisations non gouvernementales un aperçu des orientations et des programmes de l'OMS dans un certain nombre de domaines importants de l'action de l'Organisation.

### COUVERTURE AUDIOVISUELLE PAR LE SERVICE DES MEDIAS DE L'OMS

Radio : Les délégués qui désireraient un enregistrement des déclarations faites pendant l'Assemblée doivent en faire la demande, à l'avance si possible, au studio de radio, Salle A.266 (derrière le bar des délégués), poste téléphonique 2580/2581. Les enregistrements sont fournis gratuitement.

Vidéo : Les délégués qui souhaiteraient que leurs interventions ou d'autres débats soient enregistrés sur bandes vidéo peuvent en faire la demande à l'avance au bureau A.539, poste téléphonique 4339/4340. Le prix de la cassette est de Fr.s. 100.-.

#### PUBLICATIONS DE L'OMS

Un large choix des publications de l'OMS peut être obtenu au comptoir de vente OMS, bureau 4141, au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment du Siège, ouvert sans interruption de 8 heures à 18 heures du lundi au vendredi. Une remise de 50 % est accordée pour ces achats.

Les délégués qui souhaiteraient envisager la distribution de publications de l'OMS dans leur pays sont invités à prendre rendez-vous par téléphone avec Mme C. Capitoni, Distribution et Vente, bureau 4158, 4<sup>e</sup> étage du bâtiment du Siège, poste téléphonique 2480/2481.

#### COURRIER DES DELEGUES

Le courrier personnel adressé aux délégués et autres participants doit être retiré par les destinataires au bureau des renseignements (comptoir A.240), entre les portes 13 et 15. Les casiers situés près du comptoir des documents sont réservés exclusivement aux documents officiels de l'OMS, produits et distribués par le service OMS de Distribution des documents.

#### ACCES AU PALAIS DES NATIONS

Dans la soirée du mercredi 8 mai, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge organiseront un concert en plein air devant le Musée de la Croix-Rouge. A cette fin, une estrade sera provisoirement installée sur l'avenue de la Paix, à la hauteur du Musée de la Croix-Rouge, bloquant la circulation vers la route de Pregny. Ainsi, du samedi 4 mai au jeudi 9 mai compris, les véhicules venant du centre de la ville ou du Siège de l'OMS pour se rendre au Palais des Nations devront passer par l'entrée principale, Place des Nations. Les véhicules venant de Chambésy pourront cependant continuer à emprunter l'entrée située route de Pregny. La navette OMS/ONU entre le Siège de l'OMS et la porte 15 du Palais des Nations sera maintenue.

Du samedi 4 mai vers 16 heures au mercredi 8 mai, les TPG (Transports publics genevois) assureront leur service normal sur les lignes "8", "F" et "5" et les piétons pourront continuer à accéder au Palais par les entrées de la Place des Nations et de la route de Pregny. Toutefois, le mercredi 8 mai, l'Avenue de la Paix et l'Avenue Appia seront fermées à toute circulation à partir de 16 heures environ et les personnes prenant l'autobus devront utiliser les arrêts de la Place des Nations.

Le jeudi 9 mai, qui est officiellement férié à Genève, l'Assemblée siégera comme d'habitude aux heures annoncées dans le Journal. Les autobus publics circuleront selon l'horaire des dimanches et jours fériés. Conformément à cet horaire, l'autobus "8" circulera entre Veyrier, via Cornavin, et la Place des Nations de 6 h 30 à 0 h 13; l'autobus "F" entre Cornavin et Ferney-Voltaire avec arrêts à la Place des Nations et à l'avenue Appia de 6 h 15 à 23 h 55; et l'autobus "5" entre l'Hôpital Cantonal et le Grand-Sacconnex, via Cornavin et la Place des Nations, de 6 h 42 à 23 h 40.

FICHE D'INSCRIPTION

aux discussions techniques de la  
Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé  
9 et 11 mai 1991

STRATEGIES DE LA SANTE POUR TOUS FACE A L'URBANISATION GALOPANTE

Tous les participants invités à l'Assemblée mondiale de la Santé en vertu de l'article 19 du Règlement intérieur de l'Assemblée peuvent prendre part aux discussions techniques. Les personnes intéressées sont priées de remplir intégralement la fiche d'inscription ci-après et de la présenter au Bureau d'enregistrement des discussions techniques, au Palais des Nations. Le Bureau sera ouvert le samedi 4 mai 1991, de 08h30 à 14h00, et les lundi 7 et mardi 8 mai 1991 de 08h30 à 18h00.

Nom de famille : .....  
(souligner le(s) nom(s) usuel(s))

Prénom : .....

Titre : Professeur/Dr/M./Mme/Mlle (biffer la mention inutile)

Membre de la délégation de (pays) : .....

Titre ou fonction et nom du ministère, de l'établissement de recherche, de l'organisation internationale, de l'ONG ou autre organisation :

.....  
.....

Compétences et expérience professionnelle : .....

.....

Adresse postale dans le pays d'origine : .....

.....

Groupe de travail souhaité (ne cocher qu'une seule case dans chaque colonne)

<u>Groupe de travail</u>	<u>Thème</u>	<u>Langues</u>	<u>1er choix</u>	<u>2ème choix</u>
1.	Politiques de la ville et état de santé	E,F,S	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Organisation des systèmes de santé urbains	E,F,S,A,C,R	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Organisation des systèmes de santé urbains	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Réseaux de villes pour la santé	E,F,S,A,C,R	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Réseaux de villes pour la santé	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Développement des services d'hygiène de l'environnement en milieu urbain	E,F,S	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A=Arabe; C=Chinois; E=Anglais; F=Français; R=Russe; S=Espagnol

REGISTRATION FORM

Forty-fourth World Health Assembly

Technical Discussions  
9 and 11 May 1991

STRATEGIES FOR HEALTH FOR ALL IN THE FACE OF RAPID URBANIZATION

Attendance at the Technical Discussions is open to all participants invited to the World Health Assembly in accordance with Rule 19 of the Rules of Procedure of the World Health Assembly. Those wishing to take part are kindly requested to complete this registration form in full and hand it in to the Technical Discussions Registration Desk at the Palais des Nations. The desk will be open on Saturday, 4 May 1991 between 08:30 and 14:00 hours, and thereafter each day (except Sunday) between 08:30 and 18:00. Registration will close on Tuesday, 7 May (evening).

Family name (surname):.....  
(underline the name(s) by which you are commonly addressed)

First name: .....

Title: Professor/Dr/Mr/Mrs/Miss (delete the title which is not applicable)

Member of delegation of (country):.....

Title or function and name of Ministry, Research Institute, International Organization, NGO, or other organization:

.....  
.....

Professional background or expertise: .....

.....  
.....

Postal address in home country: .....

.....

Working group preference (please tick one box in each column):

<u>Working group</u>	<u>Topic</u>	<u>Languages</u>	<u>1st choice</u>	<u>2nd choice</u>
1.	Urban policies and health status	E,F,S	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Organization of urban health systems	E,F,S,A,C,R	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Organization of urban health systems	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	City networks for health	E,F,S,A,C,R	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	City networks for health	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Development of urban environmental health services	E,F,S,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A = Arabic, C = Chinese, E = English, F = French; R = Russian, S = Spanish